

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève

21 mai 2008

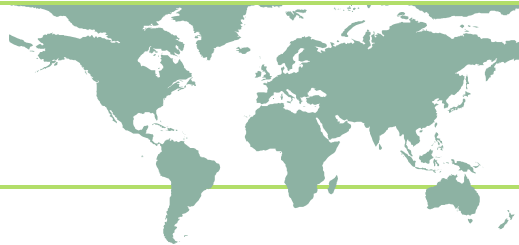
***Dans une phase cruciale du cycle de Doha pour le développement
les producteurs de terroir investissent dans une organisation basée à Genève
afin d'obtenir une protection juridique plus efficace des indications géographiques au niveau mondial***

L'organisation internationale des producteurs de terroir - OriGIn – installe son nouveau siège à Genève afin de mieux coordonner ses campagnes de sensibilisation visant la mise en place d'un régime international efficace de protection de noms tels que "Riz Basmati", "Café de Colombie", « thé du Kenya », « Horlogerie Suisse », « Tequila », « Champagne », dont la réputation et les caractéristiques uniques sont attachées à leur origine géographique. Ces noms sont généralement identifiés par l'expression indications géographiques (IG).

« Alors que les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) entrent dans une phase cruciale, les producteurs veulent s'assurer que leur voix est entendue au moment où se prennent les décisions fondamentales sur l'avenir des indications géographiques. L'ouverture de notre nouveau Secrétariat à Genève s'inscrit dans cette logique », a déclaré Luis Fernando Samper, directeur de la propriété intellectuelle auprès la Fédération colombienne des producteurs de café, et Président d'OriGIn.

Les règles de l'OMC actuellement en vigueur en matière indications géographiques n'offrent pas aux producteurs les instruments juridiques efficaces dont ils ont besoin pour prévenir et mettre fin aux abus. L'exploitation de la notoriété des noms géographiques augmente d'année en année et, en conséquence, les producteurs de toutes régions du monde perdent des parts de marché importantes. OriGIn considère que l'extension de la protection actuellement en vigueur pour les vins et les spiritueux à tous les produits de terroir contribuerait à réduire ces usurpations. Dans le même sens, OriGIn considère qu'il faut que soit créé dans le cadre de l'OMC un registre multilatéral des indications géographiques. Un tel registre devrait être ouvert à tous les produits, obligatoire pour tous les membres de l'Organisation, et produire de réels effets juridiques.

« Sauf quelques exceptions, les économies en développement ne sont pas productrices de vins. Cependant, ces pays ont un énorme potentiel en ce qui concerne les autres produits de terroir, comme les biens alimentaires et l'artisanat. Assurer que tous les produits bénéficient de la protection actuellement accordée aux vins et spiritueux, ainsi que mettre en place un registre véritablement efficace, contribuerait à répondre au besoin d'un système commercial multilatéral propice au développement, suscité par l'Agenda de Doha pour le Développement », a déclaré M. Samper.



Les indications géographiques sont devenues un phénomène mondial. Au cours de ces dernières années, plusieurs pays ont adopté des systèmes juridiques spécifiques pour protéger les noms géographiques.

"De plus en plus, les économies en développement regardent les indications géographiques comme un moyen de favoriser le développement durable dans le cadre de programmes de réduction de la pauvreté. Grâce au nouveau Secrétariat de Genève, OriGIn veut consolider son rôle de catalyseur de projets d'assistance technique destinés à aider les producteurs à tirer bénéfice de leurs inimitables produits de terroir », a déclaré Massimo Vittori, nouveau Secrétaire général d'OriGIn.

Pour plus d'information:

Voir: www.origin-gi.com

Veillez contacter: M. Massimo Vittori, Secrétaire général, OriGIn, tel: +41 22 755 07 32; e-mail: secretariat@origin-gi.com

A propos d'OriGIn:

L'Organisation pour un réseau international d'indications géographiques – OriGIn – est la première organisation internationale des producteurs d'indications géographiques. OriGIn représente aujourd'hui quelque 80 organisations et plus de 2 millions de producteurs.